

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

N° 2020-061

**Urbanisme – Lotissement La Couture – Cession du lot
n°2 – Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 Juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT,
Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER,
Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Marie-Anne TODESCHINI, Charline MARTINEAU,
Adeline BOIZARD, Isabelle BRIARD, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA,
Sylvie CLERC, Éric DODET, Nicole BRUANDET, Jean-Luc FOURNIER,
Christiane BRESSION, Daniel BOCQUET.

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

Excusés :

Vanessa RICHARD, Raymond DOUARE.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Nicole BRUANDET, Raymond DOUARE à Jean-Marc MASSE.

Secrétaire de séance : Adeline BOIZARD

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE-BOUGARD.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune porte une opération d'aménagement urbain au lieu-dit La Couture. Les terrains ont été acquis et aménagés et sont à présent disponibles à la vente. Pour rappel, l'opération se compose d'une unité foncière en façade de la RD 2152 destinée à accueillir un pôle commercial et de cinq lots à bâtir pour de l'habitat individuel, dont quatre de vendus.

Madame et monsieur AZEVEDO, demeurant 5 rue du Vivier 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE, désirent se porter acquéreurs du lot n°2, terrain cadastré section D n° 976 et n° 969, d'une contenance de 504 m².

Pour rappel, la délibération du Conseil municipal n° 2013-109 du 14 octobre 2013 a fixé le prix de vente du lot n°2 à 72 000,00 €, après négociation avec les futurs acquéreurs, le prix de vente a été fixé à 68 000,00 €. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession du lot n°2 du lotissement La Couture, à madame et monsieur AZEVEDO correspondant aux parcelles cadastrées section D n° 976 et n° 969 d'une contenance de 504 m², pour un montant de 68 000,00 €. TTC ;
- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente dans les conditions ci-dessus définies.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **18 JUIN 2020**

Le Maire,

Frédéric CULLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la notification le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.